



COMMUNE DE KOERICH



REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

A V I S

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 17.06.2024, notre collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur la rue lotissement Vulcalux à WINDHOF, ceci à l'occasion de la manifestation « Portes Ouvertes » et pour la durée d'une journée.

Art. 1 : Pendant la période du 22.06.2024 de 8h00 à 19h00, la circulation dans la rue lotissement Vulcalux à WINDHOF sera réglementée comme suit :

- a) Route barrée, excepté aux participants de la manifestation « Portes Ouvertes » ;
- b) interdiction de stationner des deux côtés de la rue lotissement Vulcalux à WINDHOF, excepté les participants de la manifestation « Portes Ouvertes ».

Art. 2 : La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 17.06.2024

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins,
Le Bourgmestre,



Daniel WIRTH

Le Secrétaire,



Patrick LECOQ